

Immigration—Loi

non seulement auprès du parti progressiste conservateur mais auprès du gouvernement pour que nous réglions ce problème le plutôt possible et une fois pour toutes, en adoptant le projet de loi C-55 et le projet de loi C-84.

M. Gauthier: Monsieur le Président, si l'amendement présenté par le député de York-Ouest (M. Marchi) est en discussion en ce moment, c'est parce qu'il était prévu de le faire il y a deux mois ou à peu près, le 18 juin, premier jour où le gouvernement a jugé bon d'appeler ce projet de loi. Il y a eu un jour de débat, un seul jour.

M. Lewis: Comment allez-vous voter?

M. Gauthier: Le projet de loi a été présenté le 5 mai 1987. Or, ces administrateurs désordonnés—c'est la nouvelle étiquette à coller aux conservateurs—ont eu trois ans pour étudier la question sans pouvoir nous présenter un projet de loi. Ils en ont enfin présenté un le 5 mai, qui a été étudié à l'étape de la deuxième lecture le 18 juin. Les Canadiens ont certainement bien le droit de savoir de quoi il retourne. Nous avons présenté l'amendement parce que les ministériels n'ont pas su dire aux Canadiens quelles étaient leurs intentions, à quoi ils voulaient en venir. Nous nous efforcerons de l'expliquer, il va sans dire.

[Français]

C'est vrai, il y a de bonnes choses dans le projet de loi C-55, mais il y a également beaucoup de faiblesses: le concept du tiers pays où on va renvoyer les réfugiés, les soi-disant réfugiés qui viendront au Canada, le concept du tri préalable, la notion, devrais-je dire, du tiers pays sûr.

[Traduction]

C'est de la notion de pays tiers désigné comme sûr dont je parle. Je tiens à poser une question à ce sujet parce que le gouvernement y exprime un point de vue intéressant. Nous reconnaissons qu'une personne, un être humain, qui vient au Canada bénéficie des droits que lui accorde notre charte des droits; tout être humain a des droits fondamentaux. Il a droit notamment à un procès en bonne et due forme et il a également le droit d'être entendu. Or, selon le gouvernement, il serait refoulé vers un pays quelconque qui correspond à la notion de pays tiers désigné comme sûr.

[Français]

Et je veux demander au député: Est-ce qu'il est d'accord pour se laver les mains à la Ponce-Pilate du problème des réfugiés en ce monde en disant à un réfugié potentiel venant au Canada: Vous allez retourner dans ce tiers pays sûr. J'aimerais savoir du député ce qu'il pense de cette notion.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Chambly (M. Grisé) dispose de 30 secondes pour répondre à cette question.

M. Grisé: Je serai très bref, monsieur le Président.

[Français]

Dans un premier temps, tout en respectant les droits internationaux des réfugiés, il ne faut jamais négliger pour autant les

droits de la population canadienne, des Canadiens et des Canadiennes que l'on représente. Cela est fondamental, monsieur le Président.

[Traduction]

Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a dit que cet amendement de six mois avait été présenté il y a deux mois. Est-ce qu'il leur faut deux mois ou quatre? Le député est peut-être en train de suggérer à son collègue de York-Ouest de retirer l'amendement. Est-ce bien cela que propose le député d'Ottawa—Vanier?

M. Gauthier: Répondez à la question. Ils refusent de répondre aux questions et c'est pour cela qu'il nous faut six mois.

[Français]

Réponds à la question!

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est terminée. Débat. L'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

[Traduction]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je regrette d'être ici. Je pense que nous méritons des vacances, mais comme le gouvernement a manqué de sagacité dans toute la question des réfugiés, il essaie maintenant de convaincre le public qu'il est urgent de donner suite à un mauvais projet de loi, le C-55, qui est en ce moment à l'étude. Il y aurait eu moyen de s'attaquer aux problèmes de manière beaucoup plus efficace et humanitaire, il y a deux ou trois ans.

Nous ne parlons plus d'un gouvernement accablé par les problèmes qu'il a hérités de son prédécesseur. Il y aura trois ans le 4 septembre qu'il est au pouvoir. Il s'agit donc, en l'occurrence, de problèmes qui attendaient son intervention.

Le député de Chambly (M. Grisé) a donné à ses observations un ton qui me trouble parce que le gouvernement, que sa perte de popularité inquiète, semble vouloir reconquérir la faveur du public en semant les préjugés, des sentiments peut-être racistes et en tenant aux Canadiens le discours suivant: «Nous allons, avec force et fierté, empêcher ces personnes d'entrer dans notre pays et regagner ainsi votre appui.»

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a reconnu que le processus d'immigration présente des problèmes, qu'il a besoin d'être remanié pour la réunification des familles et d'autres raisons. Les députés de la majorité vont se prononcer en faveur du projet de loi C-55 et déclarer du même souffle qu'ils ne s'opposent pas à ce que notre pays accueille de véritables réfugiés.

Ils induisent cependant les Canadiens en erreur s'ils affirment que le projet de loi C-55 est un moyen efficace d'atteindre ce but. Ils trompent le public s'ils prétendent qu'il faut agir de toute urgence sans dire que le gouvernement n'a absolument rien fait depuis deux ans et demi.